

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le seize août à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Absents excusés : Mesdames GONNET et RENON, Monsieur DAUMAS.

Convocation et affichage : 03/08/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 6.

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION RESEAU EAU POTABLE SIGURETTE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, ce projet qui a obtenu des subventions du département et de l'État.

Il a contacté trois entreprises qui ont déjà travaillé pour la commune et ont donné entière satisfaction. Elles se sont déplacées en sa présence pour voir le chantier.

L'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT a présenté le devis le moins élevé pour un montant de 76 013.00 €HT

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT pour un montant de 76 013.00 €HT pour effectuer les travaux de réfection du réseau eau potable de Sigurette
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 21 Août 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

